



MAIRIE D'AMBRES

81500 AMBRES

☎ 05.63.58.31.35

@ mairie-ambres@orange.fr

Ambres, le 29 novembre 2019

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal 19/11/2019

Présents :

Mrs Tournier, Marques, Féraud et Boudet, Lafon, Feraud, Enjalbert, Baron
Mmes Rabaud, Javelot, Vigneaux, Pinel, Ronfot, Ambayrac

Absents/Excusés : M. SANCHEZ

Secrétaire de séance : Mme Myriam RABAUD

Lecture du compte rendu de la séance du 16 septembre dernier : approuvé à l'unanimité.

1- TRANSFERT COMPETENCE VOIRIE – APPROBATION DE LA CLET

Le Conseil Municipal approuve, par 12 voix pour et une voix contre, le rapport de la CLET pour la compétence création aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire, les attributions de compensation.

2- MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCTA

Le Conseil valide les différentes modifications des articles 1, 3 et 7.

3- ECHANGE CORNET :

Le Conseil émet un avis favorable pour l'échange entre la parcelle D590 et la partie de chemin à déclasser et la surface reprise par la Mairie Route des Rives. Les frais de géomètre seront à la charge de chacun pour les parcelles les concernant et les frais notariés seront partagés.

4- SUBVENTIONS

Suite à la demande de l'association Couleur Ambres et Body Move'Fit, il est décidé d'octroyer une subvention aux deux associations d'une valeur de 60 % des factures acquittées dans la limite des devis présentés.

5- DEPLACEMENT DES PANNEAUX AGGLOMERATION

En vue des travaux de l'aménagement du Grès sur le CD 87, il y a lieu de déplacer les panneaux d'agglomération EB10/EB20 en direction de la ramière pour des raisons de sécurité. Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

6- MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU

Il est proposé de modifier la rédaction de l'article 7 de la zone U3 concernant les règles d'implantation des constructions par rapport aux limites séparatives.

Il est également demandé de modifier la zone A et A1 de Roucayrols : le Conseil Municipal approuve ces modifications.

7 – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Trésorier demande que le budget assainissement devienne autonome financièrement. Le Conseil Municipal approuve et demande le reversement de trésorier au budget communal qui a, pendant quelques années, subventionné le budget assainissement. Monsieur le Sénateur Bonnacarrère précise que la taxe d'habitation serait compensée par l'Etat.

